

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 6 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Étaient présents :** MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe THIESSE  
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés :** MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO,  
Mme Brigitte ROIX.

**Absents non excusés :** Mmes Annick GASCHER,  
MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON, Christophe COPLO, Eric HEBERT

**Avai(en)t donné pouvoir :** Dominique LEGO donne pouvoir à Catherine DUVALLET

**Christophe THIESSE**  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : Mmes Sandrine BOUGUERRA, Elisabeth BOUJU, Alexandra DUJARDIN,  
Hélène DUTEURTRE, Sabrina EL MESBAHI, Mireille FRESNE, Manuela MAITREL,  
Sandrine PAIN, Sonia ROSSIGNOL,  
Et MM. Lakdar BOUCHELAGHEM, Sébastien MULLER

DATE DE SEANCE

6 février 2024

DATE DE CONVOCATION

31 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

9

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### Délibération n° 9

#### HEBERGEMENT D'URGENCE A L'HOTEL F1 ROUEN LOUVIERS LE VAUDREUIL ET A L'HOTEL MERCURE ROUEN VAL-DE-REUIL

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un hébergement à Hôtel F1 Rouen Louviers le Vaudreuil, 123 Rue Bernard Chedeville au Vaudreuil et l'Hôtel Mercure Rouen Val-de-Reuil, 7 voie des Clouets a été donné en urgence 2 familles.

#### Hôtel F1 – Année 2024

Pour les nuits du 5 au 6 janvier 2024 (2 nuitées) pour un montant de 98.62€ (Taxe de séjour incluse).

Référence : 167025

Pour les nuits du 12 au 15 janvier 2024 (3 nuitées) pour un montant de 129.45€ (Taxe de séjour incluse).

Référence : 167130

Pour les nuits du 20 au 22 janvier 2024 (3 nuitées) pour un montant de 129.45€ (Taxe de séjour incluse).

Référence : 167241

Pour les nuits du 25 au 30 janvier 2024 (5 nuitées) pour un montant de 215,75€ (Taxe de séjour incluse).

Référence : 167356

Hôtel Mercure :

Pour la nuit de 10 décembre 2023 (1 nuitée) pour un montant de 97,00€ (Taxe de séjour incluse).

Référence : 106424

Il convient également de procéder à une régularisation pour 7 familles sur l'année 2023 avec l'Hôtel F1 Rouen Louviers le Vaudreuil comme évoqué dans le tableau ci-dessous

Janvier	02-janv	1	F1	160531	37,00 €
Janvier	6 au 10 janvier	5	F1	160612	210,00 €
Janvier	6 au 10 janviers ptts déj	5	F1	160614	75,00 €
Janvier	23-janv	1	F1	160942	38,01 €
Janvier	24 au 25 janvier	2	F1	160977	76,02 €
Février	1er février	1	F1	161142	35,00 €
Février	06-févr	1	F1	161207	38,01 €
Février	10 au 16 mars	7	F1	161805	323,61 €
Février	17 au 21 mars	5	F1	161931	231,15 €
Février	22 au 26 mars	5	F1	162027	231,15 €
Février	27 mars au 2 avril	7	F1	162116	279,19 €
Mars	13 au 14 mars	4	F1	161850	212,20 €
Mars	15 au 16 mars	4	F1	161896	202,04 €
Mars	17 au 19 mars	6	F1	161936	303,06 €
Mars	20 au 21 mars		F1	161967	202,04 €
Mars	22 au 23 mars	4	F1	162032	199,68 €
Mars	23-mars	1	F1	162053	40,27 €
Mars	24 au 27 mars	8	F1	162064	399,36 €
Mars	28 au 30 mars	6	F1	162145	224,52 €
Mars	31 mars au 3 avril	8	F1	162199	335,92 €
Mars	24 au 26 mars	3	F1	162070	120,81 €
Avril	7 au 10 avril	8	F1	162334	448,68 €
Avril	11 au 17 avril	14	F1	162393	785,19 €
Avril	25 avril au 1er mai	14	F1	162582	785,19 €
Avril	25 avril au 1er mai	7	F1	162581	381,15 €
Avril	29 avril au 1er mai	3	F1	162668	165,60 €
Mai	2 au 3 mai	2		162696	110,40 €
Mai	24 au 29 mai	6		163087	355,80 €
Mai	22-mai	2		163046	97,30 €
Mai	2 au 8 mai	14		162695	785,19 €
Mai	23 au 29 mai	14		163064	785,19 €
Mai	2 au 8 mai	7		162694	381,15 €
Mai	23 au 29 mai	7		163063	381,15 €
Juin	2 au 5 juin	5		163234	296,50 €
Juin	2 au 6 juin	10		163233	540,65 €
Juin	7 au 8 juin	4		163339	247,18 €
Juin	25 au 27 juin	3		163746	147,93 €
Juin	28 juin au 29 juin	2		163819	94,50 €
Juin	30 juin au 2 juillet	3		163886	124,18 €
<b>TOTAL</b>		<b>358</b>			<b>10 726,97 €</b>

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à verser la somme de 573,27€ à l'Hôtel F1 Rouen Louviers le Vaudreuil ainsi que la régularisation 2023 d'un montant de 10 726,97€ et la somme de 97,00€ à l'Hôtel Mercure Rouen Val-de-Reuil

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)**

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à verser la somme de 573,27€ à l'Hôtel F1 Rouen Louviers le Vaudreuil ainsi que la régularisation 2023 d'un montant de 10 726,97€ et la somme de 97,00€ à l'Hôtel Mercure Rouen Val-de-Reuil

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**